



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21135377

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

08 NOV. 2021

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

J.C.

N° d'entreprise : **0459 381 409**

Nom

(en entier) : **Plukon Mouscron**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue de l'Eau Vive 5, 7700 Mouscron**

Objet de l'acte : Nomination et démission des administrateurs - révocation de pouvoirs

Extrait des résolutions écrites des actionnaires du 19 octobre 2021 et des résolutions écrites des administrateurs du 18 octobre 2021:

L'assemblée a décidé de nommer Monsieur David Malevé en qualité d'administrateur de la société, qui, pour l'exercice de son mandat, fait élection de domicile au siège de la société, pour une durée de six ans, avec effet au 12 octobre 2021.

Son mandat n'est pas rémunéré.

L'assemblée a décidé de mettre fin au mandat de Plukon Food Group B.V., représentée par Monsieur Pieter Poortinga, en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 12 octobre 2021.

Il est rappelé que, conformément aux statuts, chaque administrateur agissant individuellement peut valablement représentant permanent la société dans les actes et en justice.

Le conseil d'administration a décidé de retirer, avec effet au 12 octobre 2021, la procuration qui avait été consentie à Monsieur David Malevé le 15 août 2018 et publiée aux annexes du Moniteur belge le 12 septembre 2018.

Tant les actionnaires que le conseil d'administration ont décidé de donner une procuration spéciale à Monsieur Luc Germonpré, Monsieur Vadim Van Poppel et Madame Félice Roes, et tout autre avocat de Lydian, chacun agissant individuellement et avec possibilité de substitution, pour représenter la société en ce qui concerne l'accomplissement des obligations de dépôt telles que prévues par le Code des Sociétés et des Associations. Cette procuration signifie que le mandataire peut accomplir tous les actes nécessaires et utiles dans le cadre des obligations de dépôt (y compris la signature des formulaires requis).

Félice Roes
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).